



Retrogradation et baisse de salaire

Par **Esnault laurence**, le **03/09/2017** à **21:17**

Bonjour, je suis infirmiere en ehpad et exerce la fonction d'infirmière coordinatrice sans le diplome. Mon employeur me demande de revenir a mon poste d'ide apres qu'unecollegue aille en formation pour obtenir le diplome d'idec. Je redescendrai donc d'indice et par consequent de salaire. Il y a un peu plus d'un mois j'ai reçu un blâme que je n'ai pas contesté,il souhaite que je mentionne par ecrit que ce changement c'est mon choix? J'ai comme proposition un maintien de ma prime d'anciennete cadre que j'ai acquise. A t il le droit de baisser mon indice et par consequence t mon salaire? Actuellement indice 517 et je redescendrai a l'indice 467 je crois. Je depend de la convention collective ccn66.
Merci

Par **P.M.**, le **03/09/2017** à **22:00**

Bonjour,
Il me semble que si cela ne posait aucun problème, l'employeur ne vous demanderait de mentionner par écrit que ce changement est votre choix, ce que bien sûr vous n'êtes pas forcée de faire..